

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2023

---

**CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCE CONJUGALES - (N° 617)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 80

présenté par  
M. Cinieri

à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 12, après le mot :

« enfants »,

insérer les mots :

« mineurs de 18 ans ou à charge ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnel. Il s'agit là encore de préciser que ce sont les enfants de moins de 18 ans ou à charge de la victime qui seront pris en compte.